PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
de la Protection des Populations

Service Santé Protection Animale et Environnement

Amiens, le 22 avril 2022

L'inspection des installations classées

à

SCEA PETIT
17 rue de Franleu
80210 OCHANCOURT

Objet : Demande de compléments – demande d'enregistrement SCEA PETIT à OCHANCOURT
Réf. : DDPP80 2022 01118
Affaire suivi par : Emilie Laumain

Monsieur le gérant,

Par transmission reçue le 29 décembre 2021, la Préfecture m'a adressé le dossier de demande d'enregistrement de votre exploitation. J'ai par conséquent l'honneur de vous faire connaître mon avis sur sa recevabilité au fond.

Vous disposez actuellement d'un récépissé de déclaration en date du 27 novembre 2006 relatif à la réalisation de travaux de mise en conformité pour l'exploitation d'un élevage de 100 vaches laitières, la suite et de 60 bovins à l'engraissement et d'un récépissé de déclaration en date du 16 avril 2010 pour un élevage de 180 bovins à l'engraissement sur le territoire de la commune d'OCHANCOURT (80210), parcelle cadastrée section ZB n°30..

Vous avez déposé un dossier de demande d'enregistrement pour exploiter un élevage de vaches laitières d'une capacité maximale de 230 vaches laitières et la suite sur le territoire de la commune d'OCHANCOURT (parcelle cadastrée section ZB n°15, 30 et 31). L'atelier d'engraissement sera arrêté. Aucune nouvelle construction n'est projetée.

Après examen, il apparaît que certains éléments doivent être complétés ou corrigés. Ils sont repris à l'annexe du présent courrier qui a été transmise au bureau d'études en charge de l'élaboration de votre dossier (Routier Environnement). Toutefois, je vous invite à en prendre connaissance pour sa mise à jour.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir, dans un délai de 30 jours, l'ensemble des compléments demandés à l'adresse suivante :

DDPP de la Somme
SPAE/ ICPE
44 rue Alexandre Dumas
80 094 AMIENS cedex 3

44 rue Alexandre Dumas
80094 AMIENS Cedex 3
Mél : ddpp@somme.gouv.fr
Tél : 03 22 70 15 80

Cette demande de compléments suspend le délai d'instruction du dossier initialement déposé. Toutefois, en l'absence de transmission des éléments demandés dans le délai imparti, je serais amené à proposer à Mme la Préfète le dessaisissement de votre demande. Vous serez alors contraint de redéposer un nouveau dossier complet et régulier.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

L'inspecteur de l'environnement,
spécialité installations classées

Emilie LAUMAIN

L'inspecteur de l'environnement, spécialité installations classées
Adjointe au chef de service santé, protection animale et environnement

Annick AGOUZÉ

Copie à : Préfecture de la Somme
Routier Environnement

ANNEXE : DOSSIER D'ENREGISTREMENT_ SCEA PETIT A OCHANCOURT

LISTE DES ÉLÉMENTS A COMPLÉTER OU A CORRIGER

A) Installations classées et régime

1. Formulaire CERFA

Le formulaire joint au présent dossier est le CERFA n° 15679*03. Or, c'est le CERFA n° 15679*04 qui doit être joint au dossier. Merci de revoir ce point.

B) Complétude et régularité

1. Localisation des installations

Les communes situées dans un rayon d'un kilomètre du site sont à indiquer dans le dossier.

1. plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum

Le plan joint au dossier est à une échelle de 1/1000. Or, l'échelle demandée par le code de l'environnement est de 1/200. Cependant une demande de dérogation effectuée par le pétitionnaire pour bénéficier d'une échelle plus réduite peut être acceptée et doit être jointe au dossier. Merci de revoir ce point.

2. La gestion des effluents:

Il est indiqué que les effluents d'élevage seront traités par le méthaniseur de la SAS VIMAGRI ENERGIES. Le contrat doit être joint au dossier.

Il est également indiqué à la page 96 que la capacité de stockage peut être moindre étant donné le fait que les effluents d'élevage seront traités par méthanisation. Merci d'apporter la justification (fréquence d'enlèvement).

A la page 96, il est indiqué que l'installation produit 2 463 t de fumier qui sont stockés en bout de champ et en fumière. Merci de préciser la quantité en m^3 stockée en fumière.

A la page 96, il est indiqué que les eaux vertes et blanches doivent être stockées pendant une durée de 4 mois. Or, cette durée est de 6,5 mois pour ce type d'effluent. Merci de revoir ce point.

3. Consommation en eau

A la page 21 du dossier, il est indiqué pour l'article 17 que l'eau utilisée pour le nettoyage des installations de traite est prélevé sur un forage et que l'eau servant à l'abreuvement des animaux provient du puits.

A la page 94, il est indiqué que l'alimentation en eau des installations d'élevage est raccordée au réseau communal par un puits ainsi qu'un forage.

A la page 37, il n'est fait mention que du puits (BSSDDZG). Merci de préciser s'il y a un forage qui alimente également le site en eau, indiquer son n°BSS et le localiser sur les différents plans joints au dossier.

Merci de préciser également si le site est bien raccordé au réseau communal.

A la page 21, il est indiqué pour l'article 17 que la consommation en eau est d'environ 30 m^3/j pour le lavage du tank et du site. Or, à la page 94, ces 30 m^3/j ne sont pas comptabilisés dans la quantité d'eau totale prélevée. Merci de revoir ce point.

4. Cumul avec d'autres projets

Le cumul du projet présenté avec d'autres projets existants et/ou approuvés est à joindre au dossier.